



Recours suite à problème d'électricité

Par **talonnette**, le **10/08/2010** à **21:25**

Bonjour,

Je loue un logement neuf.

Suite à une erreur de déclaration des compteurs électriques par ERDF, je n'ai pas pu mettre en service l'électricité dans mon appartement. Cela a duré 2 semaines.

Malgré tout, j'ai réussi à obtenir d'ERDF les informations qui me manquaient pour obtenir la mise en service de l'électricité. Mais là, c'est EDF qui me demande le "Consuel" pour assurer cette mise en service.

C'est mon propriétaire qui possède ce document, mais il est en vacances et se fiche que je passe encore 2 semaines sans électricité, le temps qu'il rentre chez lui et me fournisse le document.

Dans le pire des cas, je passerai donc un mois sans électricité. Je dispose de documents prouvant que je suis privé d'électricité suite à une erreur d'ERDF (lettre du promoteur à ERDF), mais ce qui m'ennuie le plus, c'est de payer le loyer pour un appartement dans lequel je ne peux habiter. Existe-t-il des recours pour que je puisse récupérer une partie de mon loyer ?

En vous remerciant,